Nations Unies S/PV.5593

Conseil de sécurité

Soixante et unième année

Provisoire

5593e séance

Vendredi 15 décembre 2006, à 10 h 25

New York

Président :	M. Al-Nasser	(Qatar)
Membres :	Argentine	M. García Moritán
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Congo	M. Makayat-Safouesse
	Danemark	Mme Løj
	États-Unis d'Amérique	Mme Wolcott Sanders
	Fédération de Russie	M. Paletskiy
	France	Mme Collet
	Ghana	M. Christian
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Haneda
	Pérou	M. Voto-Bernales
	République-Unie de Tanzanie	M. Manongi
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Johnston
	Slovaquie	M. Matulay

Ordre du jour

La situation à Chypre

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre (S/2006/931)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

06-66341 (F)

La séance est ouverte à 10 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation à Chypre

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre (S/2006/931)

Le Président (*parle en arabe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2006/931, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2006/978, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par la Chine, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Vassilakis (Grèce) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui la Grèce participe pour la dernière fois, en sa qualité de membre non permanent du Conseil de sécurité, à une séance qui traite d'une question de la plus haute importance pour mon pays, à savoir Chypre. Je saisis par conséquent cette occasion pour exprimer les remerciements les plus sincères de mon pays, tout d'abord à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), au Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) et au Secrétariat en général pour tout le travail ardu qu'ils ont effectué et pour toutes les contributions qu'ils ont apportées au maintien de la stabilité sur l'île, ce qui est d'une très grande importance pour la promotion d'un règlement.

Nous remercions également tous les pays fournisseurs de contingents de leur présence continue. Nous comprenons tous très bien l'ampleur des demandes mondiales, toujours croissantes, visant à obtenir une part des ressources de l'Organisation des Nations Unies en matière de maintien de la paix, et nous sommes attentifs à ce que l'UNFICYP ne reste pas une journée de plus qu'il est absolument nécessaire. Nous espérons sincèrement que ce jour viendra très rapidement. Dans l'entre-temps cependant, et en l'absence d'un règlement global et du retrait de toutes les forces d'occupation de l'île, l'UNFICYP est nécessaire, et la contribution apportée par l'Organisation des Nations Unies est très appréciée et n'est, bien entendu, jamais tenue pour acquise.

La Grèce montre aussi concrètement sa reconnaissance en fournissant à titre volontaire un montant considérable à l'UNFICYP. Cette contribution s'ajoute au tiers des dépenses de la Force couvert par Chypre, ce qui totalise 50 % du budget annuel de la Force.

Le problème de Chypre se pose depuis longtemps et il est compliqué. Mais, en dépit des efforts nombreux et très intenses déployés au fil des années, malheureusement, 32 ans après l'invasion militaire turque, son règlement reste hors d'atteinte. Cependant, nous espérons toujours que les leçons tirées de nos efforts passés ne resteront pas sans application et que, tout au contraire, elles nous guideront – nous tous – dans la recherche d'une solution fonctionnelle et viable, qui soit acceptable à tous et souhaitée par tous. Celle-ci débouchera sur un avenir meilleur pour tous les citoyens de Chypre et contribuera à la paix et à la stabilité dans la région tout entière.

Une solution chypriote mise en œuvre grâce à un processus contrôlé par les Chypriotes, avec l'aide précieuse de la communauté internationale, telle est la manière d'aller de l'avant. Nous savons que cette voie sera difficile; il peut y avoir des revers et la patience sera une qualité dont il faudra s'armer. Mais nous devons toujours garder présent à l'esprit qu'aucun pas en avant n'est trop petit s'il va dans la bonne direction et s'il est tourné vers l'avenir. L'adoption d'une démarche « pas à pas » peut aboutir à des percées décisives.

Nous sommes tous d'accord pour dire que le statu quo actuel n'est pas viable. Les deux communautés se sont également entendues sur la forme fondamentale de la réunification de l'île : une fédération bizonale et bicommunautaire. Il nous faut à présent partir de ce qui a déjà été réalisé. L'accord du 8 juillet nous donne une base sur laquelle nous devons œuvrer avec précaution et préparer le terrain pour réaliser les progrès nécessaires qui permettront à l'ensemble du processus politique de progresser et d'aboutir à un règlement global, permanent et durable : un règlement qui

respecte la légalité internationale et qui soit conforme à la fois aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et aux règles et principes de l'Union européenne.

Pour terminer, je remercie les membres du Conseil de sécurité de leur étroite coopération et d'avoir compris les difficultés d'une situation particulièrement complexe – en particulier, si l'on prend en compte les sensibilités en présence dans ce cas particulier, qui sont profondément ancrées dans l'histoire et s'imbriquent dans des réalités géopolitiques plus vastes.

Le Président (*parle en arabe*) : Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

Je voudrais informer le Conseil qu'en ma qualité de Président du Conseil de sécurité, je me suis entretenu avec les représentants des parties qui m'ont confirmé que celles-ci maintenaient leurs positions bien connues concernant la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Me fondant sur ces entretiens, en ma qualité de Président et avec l'assentiment des membres du Conseil, je suis parvenu à la conclusion que le Conseil peut se prononcer sur le projet de résolution (S/2006/978) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Chine, Congo, Danemark, France, Ghana, Grèce, Japon, Pérou, Qatar, Fédération de Russie, Slovaquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en arabe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1728 (2006).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 35.